

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 28 du 16.07.2021  
Piliers du 16.07.2021  
au 16.08.2021

Monthey, le 14 juillet 2021

N/réf. EC/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : M. Thierry Klein, Route de la Lanche 28, 1897 Le Bouveret  
Mme Maryline Comte, Route de la Fin 26, 1868 Collombey.

Auteur des plans : Habitat Construction Générale Sàrl, Z.I. Rosses 10, 1893 Muraz.

Situation : parcelle No 6335, folio 46, au lieu-dit "Loëx", située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de M. Gilbert Delseth, M. Christian Voefrày et M. Pascal Dubuis; coordonnées : 2'563'130/1'119'975.

Objet : construction d'un chalet et des aménagements extérieurs y relatifs.
- Requérant : M. Eric Dupont, Route des Giettes 287, 1871 Les Giettes.

Auteur des plans : Espace Plus, Z.I Les Rosses 10, 1893 Muraz.

Situation : parcelle No 692, folio 46, au lieu-dit "Pré du Torrent", située en zone M1, individuelle montagne, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'290/1'119'500;

Objet : transformation de deux fenêtres.
- Requérants : Mme et M. Usalak et Florian Sauge, Route des Cerisiers 87, 1871 Choëx.

Auteur des plans : DBS Architectes SA, Route de Riddes 54, 1950 Sion.

Situation : parcelle No 5924, folio 37, au lieu-dit "Feuvert", située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Anissa et Raffaello Sartoni, promis-vendu aux requérants; coordonnées : 2'562'820/1'120'960.

Objet : transformation et agrandissement d'une villa existante et construction d'un couvert à voitures.

Remarque : le couvert à voitures nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : Groupe Mutuel Services SA, Rue des Cèdres 5, 1920 Martigny.

Auteur des plans : Doutaz Architecture SA, Rue du Vieux-Pont 68, 1630 Bulle.

Situation : parcelle No 759, folio 9, au lieu-dit "Neyrouda", située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Josiane Lehmann; coordonnées : 2'562'256/1'122'507.

Objet : réaménagement de la surface commerciale, création d'une fenêtre et pose d'une enseigne en façade du bâtiment.

5. Requérants : Mme et M. Annick et Jean-Claude Raboud, Route de la Cretta 63, 1871 Choëx.  
Situation : parcelle No 277, folio 27, au lieu-dit "Outrevièze", située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'750/1'121'746.  
Objet : réfection et isolation de la toiture de l'habitation existante.
6. Requérants : MM. Frédéric et Steve Mettan, Route des Cerniers 8, 1871 Les Giettes.  
Auteur des plans : Pellouchoud & Cie, Electricité & chauffage, Rue de la Poste 29, 1926 Fully.  
Situation : parcelle No 3953, folio 46, au lieu-dit "Vésenaux", située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'124/1'119'431.  
Objet : remplacement d'une chaudière à mazout par la pose d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.
7. Requérant : Swiss-instasolar Sàrl, Route André Piller 33G, 1762 Givisiez.  
Situation : parcelle No 1454, folio 27, au lieu-dit "Outrevièze", située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de MC Business Sàrl; coordonnées : 2'561'925/1'121'625.  
Objet : installation d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 16 août 2021 à 18.00 heures